

Questions et réponses au sujet du financement fiscal

Le financement fiscal est un outil de financement que les gouvernements utilisent pour stimuler la croissance économique. Les impôts supplémentaires (ou la hausse des revenus fiscaux) engendrés par des nouveaux projets de développement majeurs sont alors utilisés pour contribuer au financement de ces projets. Les projets de financement fiscal doivent se traduire par des hausses substantielles de la valeur de la propriété pour être financés, de façon à obtenir un bon rapport qualité-prix pour les Manitobains. Sans l'apport du financement fiscal, le développement n'aurait pu avoir lieu.

Comment le financement fiscal fonctionne-t-il?

Les nouveaux projets de développement majeurs entraînent une hausse de la valeur marchande projetée d'une propriété. Par voie législative, la Province est en mesure de réinvestir les revenus supplémentaires tirés des taxes foncières destinées à l'éducation engendrées par un nouveau projet de développement dans ce même projet pendant une période de temps limitée (jusqu'à 25 ans). Les impôts supplémentaires correspondent à la différence entre le montant des revenus tirés des impôts fonciers généré avant la mise en œuvre du projet de développement et le montant des revenus tirés des impôts fonciers généré une fois le projet terminé.

Voici un exemple simplifié :

	Avant le projet	Après le projet
Valeur de la propriété	500 000 \$	12 000 000 \$
Taxes destinées à l'éducation <i>par an</i>	5 000 \$	115 000 \$
Impôts supplémentaires, montant du financement fiscal (différence dans les taxes destinées à l'éducation) <i>par an</i>	110 000 \$	

La valeur réelle de la propriété et le montant des revenus tirés des taxes foncières destinées à l'éducation devraient probablement augmenter pendant la durée du projet de développement et le nombre d'années fixées pour la période de financement fiscal.

Le financement fiscal réduit-il le financement accordé aux divisions scolaires?

Non. Le montant de base des taxes foncières destinées à l'éducation continue d'être perçu et versé à la division scolaire, comme cela aurait été le cas si le projet n'avait pas été réalisé. La division scolaire ne subira pas de baisse de revenu et pourrait même bénéficier d'augmentations du montant de base dans l'éventualité d'une hausse de la valeur de la propriété à la suite de

l'évaluation générale semestrielle (comme cela aurait été le cas si le projet n'avait pas été réalisé). Les projets de développement n'entraînent généralement pas de hausse significative des inscriptions scolaires, ce qui fait en sorte qu'ils n'ajoutent pas de tension sur les coûts des divisions scolaires.

Les promoteurs doivent-ils payer des impôts?

Oui. Les impôts supplémentaires continuent d'être perçus au moyen des factures d'impôt foncier. Les propriétaires sont responsables de payer la totalité de leur facture.

La Province effectue-t-elle des paiements initiaux pour les projets de financement fiscal?

Non. La Province n'effectue pas de paiements initiaux en vertu du nouveau cadre. Aucun paiement n'est effectué tant que les projets n'ont pas été menés à bien et que les impôts supplémentaires n'ont pas été perçus. À partir de là, un montant équivalent à celui des taxes destinées à l'éducation supplémentaires engendrées par les projets de financement fiscal sera remis aux promoteurs annuellement.

Pourquoi la Province met-elle en œuvre un cadre de financement fiscal?

Le nouveau cadre de financement fiscal garantira l'adoption d'une approche concertée claire et transparente pour faire en sorte que le financement fiscal stimule la croissance économique. La Province pourra ainsi suivre un modèle de financement fiscal de façon systématique. La mise en œuvre d'un nouveau cadre de financement fiscal transparent, qui réduit les risques et la responsabilité des contribuables manitobains tout en favorisant le développement économique, constitue un engagement dont il a été question dans le discours du Trône de 2018 ainsi que dans la mise à jour de la lettre de mandat du ministre des Relations avec les municipalités publiée récemment. La lettre de mandat s'engage en outre à soutenir Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba dans sa mise en œuvre de la stratégie de développement économique, qui mentionne une nouvelle stratégie relative au financement fiscal comme élément à aborder en priorité.

Cela signifie qu'il faut mettre l'accent sur la croissance économique, limiter les risques et assurer l'optimisation des ressources, ce qui profitera aux municipalités et aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.

Pourquoi le gouvernement soutient-il des projets au moyen du financement fiscal?

Le financement fiscal ne sera envisagé que si les projets sont censés apporter des avantages économiques substantiels pour le Manitoba, ses municipalités et ses collectivités. Le Manitoba est une fois de plus sérieux en affaires, en plus d'être reconnu comme une destination attrayante pour les investissements privés de sociétés provenant de l'ensemble du pays et de partout dans le monde. Ces projets procurent des avantages économiques importants pour nos collectivités et

notre province. Lorsqu'il est correctement utilisé, le financement fiscal constitue un moyen peu risqué de favoriser le développement économique et d'apporter une valeur ajoutée significative à la province.

Comment se présente le nouveau cadre de financement fiscal provincial?

Le nouveau cadre repose sur sept principes (voir le graphique ci-joint).

Le cadre met en relief un processus transparent permettant de communiquer clairement les exigences du financement fiscal, les propositions approuvées et les comptes rendus des résultats du financement fiscal, garantissant ainsi la constance, l'optimisation des ressources et une connaissance générale de tous les projets de financement fiscal.

La Province va également collaborer étroitement avec ses partenaires municipaux, afin de cerner les besoins et d'assurer une planification stratégique coordonnée en se servant du financement fiscal comme catalyseur pour stimuler la croissance économique et l'investissement privé partout au Manitoba.

Qui approuve les projets de financement fiscal en vertu du nouveau cadre?

Le Conseil du Trésor est l'autorité approbatrice ultime pour tous les projets de financement fiscal. En vertu du nouveau cadre, la Province va créer un comité interministériel chargé d'examiner les projets et de recommander ceux qui sont les plus bénéfiques pour les Manitobains. La Ville de Winnipeg, les municipalités où les projets de financement fiscal se feront et l'Association des municipalités du Manitoba participeront à chaque possibilité de financement fiscal.

Quand le processus d'approbation du nouveau cadre de financement fiscal et les formulaires s'y rapportant seront-ils disponibles?

Le nouveau cadre de financement fiscal fait partie de la stratégie de développement économique du Manitoba et les nouveaux processus et formulaires s'y rapportant sont en voie d'élaboration. Ils devraient être affichés en ligne au début de 2019.